

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 novembre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 29 novembre 2022**, à **19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président

Sébastien BOUCHER — Parent

Martin CORBEIL — Parent

Magalie DESCHÊNES — Personnel professionnel

Sonia FALARDEAU — Personnel soutien

Émilie FOURNIER — Communauté

Marie des Neiges GENEST — Communauté

Alexandre LAFORGE — Communauté

Vicky LAMONTAGNE — Personnel cadre

Guy LANGLOIS — Personnel enseignant (quitte vers 20h30)

Patrick-André LAVOIE — Communauté

Sébastien POMERLEAU — Parent

Claudie ST-HILAIRE — Communauté

Maxim PILOTE — Directeur d'établissement

Martin TRUDEL — Parent

Mélanie CHAREST — Directrice du Service du secrétariat général et des communications et personnel cadre sans droit de vote

Christian PLEAU — Directeur général

ABSENCES

Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines

INVITÉS

Julie AUBIN — Directrice du Service des ressources matérielles

Josée CLOUTIER — Directrice du Service des technologies de l'information

Guillaume MÉTIVIER — Directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire

Éric BEAUPRÉ — Directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 novembre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 29 novembre 2022.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 025-22-23

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Sébastien Boucher d'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum;
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 1.3. Déclaration de conflits d'intérêts.
2. Intervention du public
 - 2.1. Aucune.
3. Procès-verbal
 - 3.1. Séance ordinaire du CA tenue le 25 octobre 2022;
 - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 octobre 2022.
4. Correspondance et documents informatifs
 - 4.1. Aucun.
5. Affaires reportées pour prise de décision
 - 5.1. Aucune.
6. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 6.1. Octroi d'un contrat de construction : École secondaire Polyvalente de L'Ancienne-Lorette; réfection de l'enveloppe extérieure, des finis intérieurs, mise à niveau des systèmes mécaniques/électriques et autres travaux connexes – Lot 2023;
 - 6.2. Octroi d'un contrat de construction : École secondaire De Rochebelle-Pavillon Félix-Leclerc; réfection des finis intérieurs, mise à niveau des systèmes mécaniques/électriques, ajout d'un ascenseur et autres travaux connexes;
 - 6.3. Dépôt des états financiers 2021-2022 et rapport de la firme comptable Lemieux Nolet.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 novembre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

7. Présentations sans prise de décision – période réservée aux invités, directions de services
 - 7.1 Présentation du *Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un centre de services scolaire ou d'un conseil d'établissement*;
 - 7.2 Dépôt du rapport d'analyse du sondage sur les pratiques communicationnelles du Centre de services scolaire des Découvreurs.
8. Rapports
 - 8.1 Rapport du président du CA;
 - 8.2 Rapport du DG;
 - 8.3 Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
 - 8.4 Rapport du Comité de vérification;
 - 8.5 Rapport du Comité des ressources humaines.
9. Affaires et questions diverses
 - 9.1 Période de questions;
 - 9.2 Suivis aux questions.
10. Dossiers à huis clos
11. Levée de la séance

1.3. DÉCLARATION CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune

2. INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune

3. PROCÈS-VERBAL

3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 25 OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I —13.3);

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 novembre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

C.A. 026-22-23

Il est proposé par Guy Langlois, appuyé par Vicky Lamontagne et résolu unanimement de :

- 1) **DISPENSER** la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 25 octobre 2022;
- 2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 25 octobre 2022 tel qu'il a été rédigé.

3.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 25 OCTOBRE 2022

Le directeur général fait un suivi sur le point 6.1 concernant le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et prévisions de clientèle* ainsi que le projet de désinstitutionalisation des écoles Saint-Louis-de-France – Saint-Yves, et, mentionne aux membres du Conseil d'administration que la consultation publique aura lieu le 5 décembre 2022.

4. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

Aucun

5. AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

Aucune

6. AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

6.1. OCTROI D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION : ÉCOLE SECONDAIRE POLYVALENTE DE L'ANCIENNE-LORETTE; RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE, DES FINIS INTÉRIEURS, MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES MÉCANIQUES/ÉLECTRIQUES ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES – LOT 2023

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1);

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 novembre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement sur les contrats des travaux de construction des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1, r.4);

CONSIDÉRANT la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* (C.T. 215340);

CONSIDÉRANT l'article 14.5 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT les *Règles relatives à l'approvisionnement en biens et services et à l'octroi des contrats de la Commission scolaire*, adoptées par la résolution C.E. 058-10-11 et son amendement C.E. 074-15-16;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour des travaux de construction n° 22000004 paru sur le système électronique d'appel d'offres pour les travaux de réfection de l'enveloppe extérieure, des finis intérieurs, mise à niveau des systèmes mécaniques/électriques et autres travaux connexes- lot 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de la firme d'architectes *ABCP architecture*, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 027-22-23;

CONSIDÉRANT le financement des coûts des travaux par les mesures « *Maintien des bâtiments* » et « *Résorption du déficit d'entretien* »;

C.A. 027-22-23

Il est proposé par Guy Langlois, appuyé par Marie des Neiges Genest et résolu unanimement de :

- 1) **OCTROYER** le contrat de construction pour les travaux de réfection de l'enveloppe extérieure, des finis intérieurs, mise à niveau des systèmes mécaniques/électriques et autres travaux connexes - lot 2023, au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Canevas Construction inc. au montant de 9 486 000 \$ avant taxes;
- 2) **AUTORISER** le directeur général à signer le contrat avec la compagnie retenue, soit Canevas Construction inc..

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 novembre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

6.2. OCTROI D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION : ÉCOLE SECONDAIRE DE ROCHEBELLE-PAVILLON FÉLIX-LECLERC; RÉFECTION DES FINIS INTÉRIEURS, MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES MÉCANIQUES/ÉLECTRIQUES, AJOUT D'UN ASCENSEUR ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement sur les contrats des travaux de construction des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1, r.4);

CONSIDÉRANT la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* (C.T. 215340);

CONSIDÉRANT l'article 14.5 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT les *Règles relatives à l'approvisionnement en biens et services et à l'octroi des contrats de la Commission scolaire*, adoptées par la résolution C.E. 058-10-11 et son amendement C.E. 074-15-16;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour des travaux de construction n° 22000026 paru sur le système électronique d'appel d'offres pour les travaux de réfection des finis intérieurs, mise à niveau des systèmes mécaniques/électriques, ajout d'un ascenseur et autres travaux connexes;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de la firme d'architectes *NIVO 9 architectes inc.*, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 028-22-23;

CONSIDÉRANT le financement des coûts des travaux par les mesures « Maintien des bâtiments », « Résorption du déficit d'entretien » et « Amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées »;

C.A. 028-22-23

Il est proposé par Emilie Fournier, appuyée par Patrick-André Lavoie et résolu unanimement de :

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 novembre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs

- 1) **D'OCTROYER** le contrat de construction pour les travaux de réfection des finis intérieurs, mise à niveau des systèmes mécaniques/électriques, ajout d'un ascenseur et autres travaux connexes, au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Qualité Construction inc. au montant de 6 405 405\$ avant taxes;
- 2) **D'AUTORISER** le directeur général à signer le contrat avec la compagnie retenue, soit Qualité Construction inc..

6.3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2021-2022 ET RAPPORT DE LA FIRME COMPTABLE LEMIEUX NOLET

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT que la secrétaire générale a donné un avis public en date du 26 octobre 2022 de la date, de l'heure et du lieu de la présente séance, et ce, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3), lequel avis public est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 029-22-23.;

CONSIDÉRANT la résolution portant sur la recommandation favorable du Comité de vérification de soumettre au Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs pour qu'il puisse prendre acte des états financiers sommaires, de la communication des auditeurs externes ainsi que de l'analyse des écarts budgétaires, tel que présenté, laquelle résolution est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 029-22-23;

C.A. 029-22-23

Il est proposé par Maxim Pilote, appuyé par Sébastien Pomerleau et résolu unanimement de :

- 1) **RECEVOIR** les états financiers et la communication des auditeurs de la firme comptable Lemieux Nolet 2021-2022, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 029-22-23.

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 novembre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs

7. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION — PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

7.1. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT SUR LES RENSEIGNEMENTS QUE DOIT CONTENIR LE RAPPORT ANNUEL D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE OU D'UN CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un centre de services scolaire ou d'un conseil d'établissement est présentement en vigueur et publié dans la Gazette officielle du Québec, Partie 2 numéro 29, en date du 20 juillet 2022.

Ce règlement prévoit les renseignements que doit contenir le rapport annuel par le biais d'un gabarit que l'on retrouve en annexe du présent règlement, gabarit que les centres de services scolaires doivent utiliser pour la production du rapport annuel 2021-2022.

Le gabarit arrivera par la plateforme Collecte Info et nous permettra d'insérer une page de couverture personnalisée dans le respect des règles du Programme d'identification visuelle (PIV) du Québec.

Le Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration a pris connaissance dudit Règlement lors de sa réunion du 17 octobre 2022 et en recommande son utilisation tel que prescrit.

7.2 DÉPÔT DU RAPPORT D'ANALYSE DU SONDAGE SUR LES PRATIQUES COMMUNICATIONNELLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS

Au printemps 2022, le Service du secrétariat général et des communications du Centre de services scolaire des Découvreurs réalisait un sondage auprès de ses différentes clientèles afin de connaître leur niveau de satisfaction concernant ses pratiques communicationnelles.

Pendant un peu plus d'un mois, le sondage a été accessible notamment via un lien disponible sur l'intranet et sur le site Web du Centre de services scolaire des Découvreurs ainsi que sur sa page Facebook. Au total, plus de 800 personnes ont répondu à ce sondage d'une durée approximative de 15 minutes pour le remplir.

Les résultats ont été répartis en fonction des répondants : personnel, parents, élèves. Cette répartition permet d'avoir une vue globale de l'appréciation selon le type de clientèle. Les résultats qui sont

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 novembre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs

présentés dans le document permettront d'adapter certaines stratégies en fonction des clientèles. Ceux-ci nous ont également amenés à formuler quelques recommandations qui pourraient guider nos prochaines actions en vue de poursuivre l'amélioration de nos pratiques communicationnelles.

Il est à noter que, dans le cas de certains répondants, ceux-ci étaient trop peu nombreux pour qu'un graphique soit généré pour leur catégorie. Leurs commentaires ont tout de même été pris en compte afin de conserver une vue globale de l'ensemble des réponses.

8. RAPPORTS

8.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA

Le président mentionne que la fête des retraités a eu lieu le 10 novembre dernier et a été l'occasion de passer un moment très convivial, il convie les membres à y participer dans les années à venir.

8.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport du directeur général a été déposé sur la plateforme de gouvernance.

Le directeur général mentionne qu'un processus de remplacement de deux directions d'école a été conclu, avec la nomination de Jasmin Bélanger pour l'école secondaire De Rochebelle et Jean-François Goupil pour l'école secondaire de la Polyvalente de l'Ancienne Lorette.

8.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le président du comité mentionne que la dernière rencontre a été annulée et la prochaine rencontre aura lieu le 19 décembre 2022.

8.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente mentionne que monsieur Guillaume Métivier a fait une présentation des états financiers au comité lors de la dernière rencontre.

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 novembre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs

De plus, comme chaque année, une communication des auditeurs a été faite au comité d'audit pour présenter la stratégie globale de l'audit, les nouveautés en matière de normes, un suivi des recommandations et les différentes responsabilités qui incombent au Centre de services scolaire des Découvreurs et aux auditeurs.

La prochaine réunion concernera les orientations budgétaires et aura lieu le 21 février 2023.

8.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le président du comité mentionne qu'une rencontre a eu lieu le 22 novembre, et, à cette occasion, une présentation a été faite par madame Marie-Pierre Lamarche sur le processus de mise à jour du profil des compétences des directions d'établissement et les actions menées par le Service des ressources humaines du Centre de services scolaire des Découvreurs.

Afin d'identifier un nouveau profil de compétence, la mise en place d'une évaluation psychométrique et la tenue d'un groupe de discussion ont été nécessaires. Il en est ressorti quatre (4) compétences que les ressources humaines doivent identifier précisément, nommer et définir. Les travaux sont toujours en cours afin de réaliser une synthèse et la présentation d'un premier projet, à ce titre, le comité a décidé de programmer une prochaine rencontre le 21 mars 2023.

9. AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9.1. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil d'administration sont invités à poser leurs questions.

9.2. SUIVI AUX QUESTIONS

La secrétaire générale mentionne que le tableau des suivis a été déposé sur la plateforme de gouvernance scolaire.

10. DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 novembre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 030-22-23

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Patrick-André Lavoie et résolu unanimement de lever la séance du Conseil d'administration du 29 novembre 2022.

Il est 20h47.

Le président,



Stéphane Lapierre

La secrétaire générale,



Mélanie Charest